

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 292

présenté par
M. Piron

ARTICLE 3

Après l'alinéa 150, insérer l'alinéa suivant :

« II *ter.* – Au premier alinéa de l'article 200 *nonies* du code général des impôts, les mots : « g) de l'article L. 313-1 » sont remplacés par les mots : « f) de l'article L. 313-3 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.